

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2002

présenté par

Mme Dupont, M. Baichère, M. Colas-Roy, Mme Delpirou, M. Ardouin, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Colboc, Mme Gomez-Bassac, Mme Charvier, M. Barbier, Mme Sylla, M. Roseren,
Mme Tiegna, Mme Robert, M. Pellois, Mme Claire Bouchet, M. Paluszkiwicz, M. Fiévet,
M. Krabal, Mme Le Feur, Mme Grandjean et M. Rebeyrotte

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.